

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1997

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- ☒ Coloured covers / Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged / Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing / Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- ☐ Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- ☐ Only edition available / Seule édition disponible
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- ☐ Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- ☐ Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages / Pages de couleur
- ☐ Pages damaged / Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached / Pages détachées
- ☒ Showthrough / Transparence
- ☐ Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- ☐ Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
								✓			
	12x		16x		20x		24x		28x		32x

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

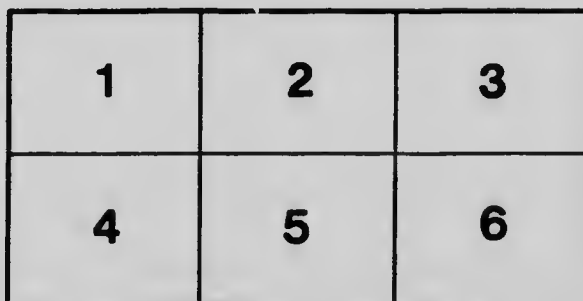
Bibliothèque nationale du Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol $\longrightarrow$ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

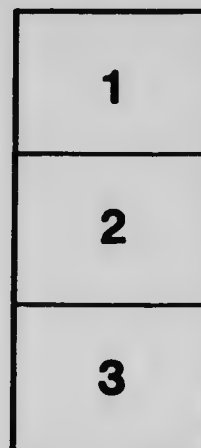
Bibliothèque nationale du Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

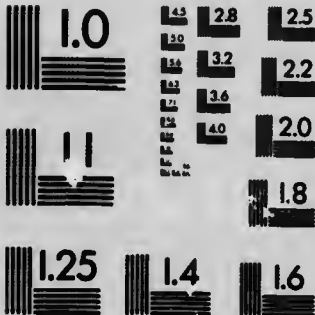
Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole $\longrightarrow$ signifie "À SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART

(ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



APPLIED IMAGE Inc

1653 East Main Street
Rochester, New York 14609 USA
(716) 482-0300 - Phone
(716) 288-5909 - Fax

PROVINCE DE QUEBEC
MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

HONORABLE JULES ALLARD, MINISTRE
ELZ. MIVILLE DECHENE, Sous-ministre

Service Forestier

Bulletin No 2

ETUDE
SUR LES
FORÊTS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Préparée par MM. Piché et Bédard, ingénieurs-forestiers



QUÉBEC :
IMP. PAR LA CIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL"

1914

PROVINCE DE QUEBEC
MINISTÈRE DES TERRES ET FORÊTS

HONORABLE JULES ALLARD, MINISTRE
ELZ. MIVILLE DECHENE, Sous-ministre

Service Forestier

Bulletin No 2

ETUDE
SUR LES
FORÊTS DE LA PROVINCE DE QUEBEC

Préparée par MM. Piché et Bédard, ingénieurs-forestiers



QUÉBEC :
IMP. PAR LA CIE DE PUBLICATION "LE SOLEIL"

1914

OFF
T4F64
B79/2
FS

LETTRE DE TRANSMISSION

PROVINCE DE QUÉBEC

Département des Terres et Forêts

SERVICE FORESTIER

G.-C. Piché, M. Chef.

Avila Bédard, M. F., Assistant.

Québec, 30 mai, 1914.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre une brève étude sur les Forêts de la Province de Québec, préparée par Monsieur Bédard et moi-même et de vous demander de bien vouloir en autoriser la publication comme deuxième bulletin du Service forestier.

Ce travail a été fait pour l'Annuaire statistique qui doit être publié prochainement, et n'a subi que de légères retouches. Tel que présenté, il n'a pas la prétention d'épuiser le sujet ni de donner des renseignements absolument précis. Dans beaucoup de cas, nos chiffres sont approximatifs: cela tient d'abord à ce que notre domaine forestier est encore peu connu, n'ayant jamais été même exploré complètement, et d'autre part à ce que les propriétaires de scieries, commerçants de bois, très nombreux (plus de 2000), n'ont pas tous cru devoir nous renseigner sur la provenance de leurs bois et la production de leurs établissements.

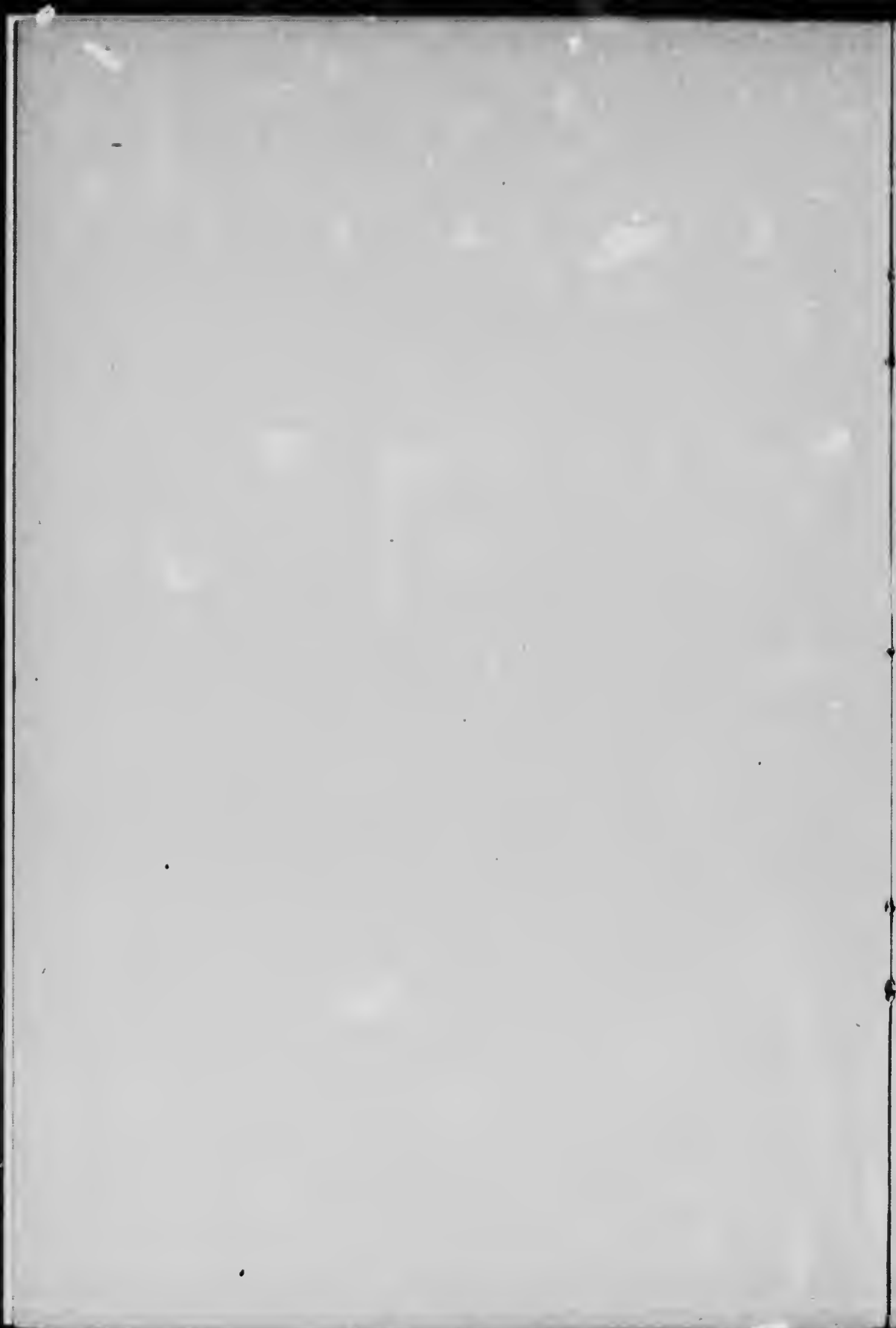
Nous espérons cependant que cette étude, malgré ses imperfections, pourra être de quelque utilité pour le public. C'est notre ambition lorsque seront terminées les études commencées par les membres du Service Forestier, portant sur la croissance de nos essences forestières, la repartition, la composition et la richesse de nos forêts, sur l'influence des méthodes d'exploitation que les concessionnaires pratiquent dans les forêts affermées, de faire paraître une nouvelle édition de ce bulletin qui sera plus complet et basé sur des chiffres plus exacts.

Je dois également signaler que la coopération qui va maintenant exister entre le service forestier fédéral et notre bureau, nous permettra également de recueillir plus rapidement et plus complètement les renseignements statistiques nécessaires sur la production des usines, où les bois sont travaillés et ouvrés.

Soumis respectueusement,

G. C. PICHE,
Chef du Service Forestier.

A L'HONORABLE JULES ALLARD,
Ministre des Terres et Forêts,
Québec.



Les forêts de la province de Québec

L'aire totale des forêts du Canada, pouvant donner des produits commerciaux (bois de sciage, pulpe, etc.), est évaluée à 414 millions d'acres, distribués comme suit:

Province de la Nouvelle-Ecosse ...	5 millions d'acres		
" du Nouveau-Brunswick	9	"	"
" de Québec	130	"	"
" d'Ontario	70	"	"
" du Manitoba	} 100	"	"
" de Saskatchewan		"	"
" de l'Alberta		"	"
" de la Colombie Anglaise .	100	"	"

Les forêts des provinces de Québec, du Nouveau Brunswick, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et de la Colombie Anglaise [il faut excepter cependant dans celle-ci la partie limitrophe du chemin de fer Pacifique Canadien,] sont régies exclusivement par les gouvernements locaux, tandis que celles des provinces dites de l'Ouest sont sous le contrôle du Service Forestier Fédéral.

La valeur totale des produits forestiers du Canada était, en 1911, d'environ \$170,000,000 tandis que celle des produits de 1912 a été évaluée à \$182,000,000, se répartissant comme suit:

Bois de sciage, lattes, etc..	\$84,000,000.
Bois de chauffage.	50,000,000.
Bois de pulpe.....	12,000,000.
Dormants de chemins de fer	8,000,000.
Piquets et perches.....	10,000,000.
Bois équarris.....	2,000,000.
Bois de tonnellerie.....	1,700,000.
Poteaux de téléphone, télégraphe, etc	1,200,000.
Grumes exportées	1,100,000.
Bois de tanin..	600,000.
Emplois divers ...	13,000,000.

La quote-part de la province de Québec dans ces produits est de près de trente pour cent.

D'après le recensement de 1901, l'industrie forestière a fourni, dans tout le Canada, de l'emploi à environ 70,000 personnes, et la part de la province de Québec pouvait être évaluée à 20,000 personnes environ. Mais, plusieurs industries forestières étant classées dans le groupe des manufactures, il est certain que ce nombre est trop faible. Pendant l'année 1912, on a pu constater que, dans la province de Québec, les coupes sur les terrains affermés avaient employé 17,600 ouvriers, tandis qu'environ 5,000 autres avaient travaillé à l'exploitation des forêts privées, de sorte que l'on peut estimer à plus de 22,000 le nombre des hommes travaillant aux coupes chaque hiver.

Si l'on tient compte du genre de tenure qui les affecte, on peut grouper les forêts de la province en cinq catégories:

(A) Forêts privées.....	6,000,000 acres
(B) Forêts affermées.....	44,500,000 "
(C) Forêts des lots sous billet de location..	1,300,000 "
(D) Réserves cantonales.....	200,000 "
(E) Forêts non affermées.....	78,000,000 "

Total..... 130,000,000 acres

a) *Forêts privées.*—Ces 6,000,000 d'acres proviennent des anciennes seigneuries, des ventes de terres consenties par le gouvernement aux colons, et des subsides ou octrois donnés aux chemins de fer pour en aider la construction.

La grande majorité de ces forêts occupe la plaine centrale de la vallée du Saint-Laurent. Elles sont réparties en petites propriétés d'une superficie moyenne de 50 acres, sauf quelques exceptions comme les domaines seigneuriaux de Lotbinière, Beauré et ceux constitués par les subsides en terres.

Les peuplements qui forment ces forêts sont des plus variés. On y trouve, en effet, des hautes futaies et des taillis, des tènements entièrement peuplés d'érables; ailleurs, ce sont des bois mêlés de merisier, hêtre, érable, frêne, mélangés avec l'épinette, le sapin baumier, et le pin blanc ou le pin rouge. Comme exemple de cette variété d'essences, voici le résultat d'un inventaire complet de 45 acres de forêt fait par les élèves de l'Ecole forestière, aux environs de la ville de Québec:

190 arbres de Pin blanc renfermant.....	41,854 pmp (1)
43 " " rouge.....	6,740 "
936 " Epinette.....	54,163 "
967 " Pruche.....	40,547 "
100 " Cèdre.....	1,636 "
3033 " Sapin.....	57,084 "
457 " Chêne rouge.....	46,068 "
31 " Merisier.....	1,065 "
197 " Frêne.....	6,360 "
10 " Orme.....	1,895 "
27 " Noyer.....	1,549 "
1358 " Erables à sucre, rouge, blanc.....	70,120 "
232 " Hêtre d'Amérique.....	3,100 "
829 " Bouleau.....	7,000 "
50 " Ostryer.....	1,204 "
68 " Peuplier du Canada.....	1,290 "
8528 arbres.....	341,675 "

Soit une moyenne d'environ 7,000 pmp à l'acre. Seulement, il convient d'ajouter que cette forêt est beaucoup plus riche que la majorité

(1) pieds mesure de planche; le pied mesure de planche équivalent à un huitième de pied cube.

des forêts privées; elle a été, en effet, assez bien exploitée, alors que dans les autres forêts aucune règle ne préside à la coupe, sauf celle des exigences de la bourse ou des offres sporadiques du marché.

La valeur totale de ces peuplements est d'environ \$25,000,000. Il est assez difficile cependant d'en évaluer le revenu, vu que les renseignements que nous avons à ce sujet sont incomplets. Mais l'on sait que les érablières seules produisent chaque année pour plus de \$700,000 en sucre et sirop; que les fermiers vendent tous les ans au moins 500,000 cordes de bois de pulpe valant en moyenne \$2,00 sur pied; de sorte que le revenu des forêts privées, en y ajoutant la valeur des bois de chauffage et de sciage exploités, est d'au moins \$3,000,000 par année.

b).—*Forêts affermées.*—Ce deuxième groupe comprend toutes les forêts communément appelées limites à bois, affermées à différentes époques à divers concessionnaires. L'affermage se fait exclusivement par voie d'enchère publique, à la suite d'un avis d'au moins trente jours. L'enchère porte sur une prime spéciale, appelée prime d'affermage, qui constitue, pour ainsi dire, l'honoraire du permis ou "licence" de couper. En 1868, il y avait 19,000 milles carrés d'affermés; de 1868 à 1906, on a affermé 51,138 milles carrés. Depuis 1906, le gouvernement n'a pas fait d'affermage; d'autre part, par suite des ventes des lots de terre aux colons, l'aire des concessions s'est trouvée réduite à environ 68,808 milles carrés.

On trouvera, ci-après, un tableau donnant, en 1913, la répartition des concessions dans la province de Québec, suivant l'étendue des limites concédées.

Répartition des limites concédées suivant leur étendue en 1913.

SUPERFICIE DES LIMITES	Nombre de concessionnaires	Superficie totale concédée (en milles carrés)	Superficie moyenne par concessionnaire (en milles carrés)
0 à 50 milles carrés.....	94	1,790	19
51 à 100 milles carrés.....	33	2,265	68
101 à 500 milles carrés.....	73	10,798	271
501 à 1,000 milles carrés.....	13	9,853	758
Plus de 1,000 milles carrés.....	18	35,102	1,950
Ensemble.....	231	68,808	298

Ces forêts sont toutes situées, au-delà des villages, dans le bassin du Saint-Laurent. Elles renferment une assez grande variété d'essences commerciales telle que le pin blanc, le pin rouge, le pin gris, l'épinette, le sapin, le thuya ou cèdre, la pruche, le tamarac, le merisier, l'érable. On trouvera dans le tableau No I, pages 17 et 18, le détail des quantités de bois coupées chaque année sur ces concessions et ce, depuis l'année 1871.

Le permis de couper accordé au licencié est valable pour douze mois, à compter du premier mai. Il peut être renouvelé chaque année

pourvu que le concessionnaire ait satisfait à toutes les obligations existantes ou à celles qui pourraient être établies par le lieutenant-gouverneur en conseil. Ce permis est considéré comme un effet de commerce, mais il ne peut être transféré qu'avec l'acceptation du Ministre des Terres et Forêts et moyennant le paiement d'un honoraire de \$4.00 par mille carré. Ce système a permis à la grande propriété forestière de se constituer et à contribué à favoriser la formation de puissantes sociétés pour la fabrication de la pâte de bois et du papier.

Les concessionnaires, de par les lois et les règlements de la couronne, sont obligés de :

10. Payer une prime d'affermage;
20. Payer, avant le premier septembre de chaque année, une rente foncière de \$5.00 par mille carré;
30. Faire rapport, avant le premier décembre, des quantités de bois qu'ils se proposent de couper; indiquer le lieu où ces coupes se pratiqueront et les personnes qui seront chargées de les faire;
40. Ne couper aucun arbre de pin de moins de 13 pouces; aucun merisier, épinette, pruche, cèdre, érable, etc., de moins de 12 pouces; l'épinette de savane seule pouvant être exploitée à 7 pouces de diamètre sur la souche, mesurée à deux pieds du sol;
50. Faire déterminer le contenu de tous les bois coupés par un mesureur ayant subi des examens de compétence devant un bureau d'examineurs nommé par le gouvernement;
60. Laisser inspecter les coupes par les gardes du Service Forestier; faire enregistrer, à chaque camp d'exploitation, tous les jours, dans un livre spécial le nombre de billes coupées et les résultats du mesurage de ces bois;
70. Apporter toute l'économie possible dans l'exploitation;
80. Produire un rapport assermenté, avant le trente juin, détaillant toutes les opérations de l'année, tant sur les concessions forestières que sur les terrains privés;
90. Payer les royautés ou droits de coupe sur les bois provenant des concessions d'après l'échelle fixée par le département.
100. Protéger les concessions contre le feu, les maraudeurs, etc;
110. N'exporter aucun bois qui n'est pas débité et ouvré.

Depuis 1867 jusqu'à 1913, les limites affermées ont rapporté à la province les sommes suivantes: (a) Rentes foncières \$6,484,536 (b) Primes d'affermages \$3,260,611. (c) Honoraires de transferts \$290,039. (d) Royautés ou droits sur bois exploités \$24,779,854. (e) Intérêts sur comptes en souffrance, pénalités pour coupes illégales, taxes de feu \$713,882; soit au total \$35,528,924 (1). Le revenu actuel dépasse \$1,500,000 par an. (2).

c).—*Forêts des lots sous billets de location.*—Chaque année, le gouvernement vend aux colons des lots de terre d'une contenance moyenne de cent acres et qui sont généralement bien boisés. Cette vente est faite d'après un contrat spécial, appelé *billet de location*, imposant les obligations suivantes:

(1) Voir ci-après, tableau II, page 17.

(2) Voir tableau IV, page 19.

1. L'acquéreur doit payer comptant un cinquième du prix de vente du lot et la balance du prix de vente en quatre versements égaux annuels avec intérêt à 6 pour cent de cette date, mais il faudra qu'au moins un versement soit payé chaque année;

2. L'acquéreur devra, dans les dix-huit mois de la date de la vente, bâtir une maison habitable d'au moins 16 pieds sur 30, l'occuper et y résider continuellement de ce moment jusqu'à l'émission des lettres patentes;

3. Dans le cours de cinq années, il devra défricher et mettre en bonne culture (en vue de récolte profitable) une étendue d'icelle égale à au moins quinze acres en un seul bloc, mais il faudra que chaque année il défriche au moins trois acres, et il ne pourra défricher plus de cinq acres par année, sauf si le bois a été détruit par force majeure, et après autorisation spéciale et préalable du Ministre des Terres; et à l'expiration des cinq années, il devra posséder sur le dit lot une grange d'au moins 36 pieds sur 25 et une étable d'au moins 15 pieds sur 20; les deux pouvant néanmoins consister en une seule et même bâtisse. Trois acres au moins de la partie en culture devront être labourables;

4. Il devra cultiver le terrain qu'il aura défriché comme susdit;

5. Il ne sera coupé de bois avant l'émission des lettres patentes que pour le défrichement, le chauffage, les bâtisses et les clôtures, et tout bois coupé contrairement à cette condition sera considéré comme ayant été coupé sans permis sur les terres publiques;

5a. Tout le bois qu'il est permis à un colon de couper sur son lot de terre avant l'émission des lettres patentes, et dont il veut faire du bois de commerce, doit être manufacturé au Canada, et toutes les dispositions de de l'article 13 des règlements des bois et forêts actuellement en vigueur s'y appliquent;

6. Nul transport des droits de l'acquéreur ne sera fait pendant cinq ans, de la date de la vente, excepté par donation entre vifs ou par testament en ligne directe ascendante ou descendante, ou par succession "ab intestat," et dans ce cas, le donataire ou l'héritier seront soumis à la même prohibition que l'acquéreur primitif;

7. Les lettres patentes ne seront émises dans aucun cas, avant cinq ans à compter de la date de la vente, ni avant l'accomplissement de toutes les conditions d'icelle;

8. L'acquéreur s'oblige à payer la valeur des améliorations utiles qui peuvent se trouver sur la terre vendue, appartenant à d'autres qu'à lui ou à la Couronne;

9. Cette vente est aussi sujette aux licences de coupes de bois actuellement en vigueur et l'acquéreur sera obligé de se conformer aux lois et règlements concernant les terres publiques, les bois et forêts, les mines et les pêcheries dans la province.

De plus, chaque détenteur est averti qu'il ne doit se rendre coupable d'aucune fraude ou abus pour obtenir le lot, et s'il néglige de se conformer aux conditions énumérées ci-dessus, le Ministre des Terres et Forêts est en droit de révoquer la dite vente, reprendre la terre y désignée, et en disposer de même que si elle n'avait jamais été vendue.

Lorsque le colon a satisfait à ces diverses obligations, il peut obtenir des *lettres patentes* qui lui donnent pleine et libre possession de son lot de terre.

Par suite de leur bas prix (de 3 à 60 sous l'acre) et de leur richesse relative en bois, les lots de terre ont été l'objet d'une spéculation intensive, surtout depuis 1900, époque à laquelle les bois d'épinette et de sapin ont acquis une grande valeur, en même temps que progressaient les industries de la pulpe et du papier dans la province. Mais la création du service forestier et une action énergique ont mis un terme à ce pillage du domaine public.

Les forêts de ce groupe sont destinées, par la force des choses, soit à devenir partie de celles de la première catégorie,—quand le colon obtient ses lettres patentes,—soit à s'ajouter à celles du deuxième groupe, dont elles ont été distraites pour être concédées au soi-disant colon qui ne s'est point conformé aux conditions du billet de location. Ce groupe de forêts voit donc son cadre s'agrandir ou se rétrécir d'année en année.

Il y a actuellement près de dix mille lots sous billets de location, dont un grand nombre pourraient être patentés si les propriétaires voulaient se donner la peine de faire les démarches voulues pour obtenir ce titre définitif.

Les pénalités, perçues de 1907 à 1913, pour coupes illégales se sont élevées à \$200.000, mais le montant en diminue considérablement maintenant que les délits deviennent moins fréquents.

d.—Forêts non affermées.—Celles-ci s'étendent au-delà des forêts affermées et couvrent les terres des bassins du Saint-Laurent et de la Baie d'Hudson. Aucune coupe n'a encore été faite dans ces forêts immenses, mais les incendies, les chablis, les insectes et les champignons y occasionnent chaque année des dégâts considérables; de plus, l'accroissement en volume des arbres y est très faible, comme dans toute forêt vierge, d'ailleurs. Le Service Forestier a été chargé d'en faire l'inventaire, afin que le ministère puisse les mettre graduellement en valeur suivant les besoins du pays.

Ces forêts sont boisées principalement en épinette, bouleau, sapin, tremble et pin gris; la contenance à l'acre variant entre 5 et 9 cordes. Cette région peut fournir des millions de cordes de bois de pulpe, et, comme on y trouve des forces hydrauliques importantes, il est à prévoir, qu'avant longtemps, de nombreuses pulperies et papeteries y seront installées.

e.—Réserves forestières cantonales.—Depuis 1911, le Service Forestier s'est occupé de mettre à part les terrains incultes qui étaient encore vacants dans certains cantons, pour en constituer des réserves forestières. Ces réserves sont destinées à fournir du bois aux villageois des environs, d'après les règlements suivants:—

1. Personne n'est admis dans les réserves, sans une autorisation du gardien de la réserve.

2. Des permis de coupe peuvent être accordés à toute personne tenant feu et lieu dans un rayon de vingt milles, pour une certaine quantité de bois n'excedant pas 10,000 pieds mesure de planche, ou 20 cordes de chauffage ou 300 dormants.

3. Ces permis sont sujets aux règlements des bois existants, compatibles avec les présents.

4. Ce permis doit être demandé par lettre recommandée, adressée au gardien de la réserve, entre le 1er juillet et le 15 août: le permis prend effet le 15 septembre suivant.

5. Le porteur d'un permis peut seulement couper les arbres indiqués ou marqués par le Service Forestier. Il doit, dans un délai de deux ans, enlever tout le bois mentionné au permis; après ce délai, le ministre des Terres et Forêts peut disposer du bois qui n'a pas été enlevé. Tout le bois coupé doit être empilé pour être mesuré en forêt par le Service Forestier, dont le mesurage fait autorité. La moitié des droits exigibles sur le bois mentionné au permis doit être payée, lors de l'émission du permis, et le reste, avant l'enlèvement du bois. Les droits de coupe sont prélevés sur les souches de plus de 18 pouces de hauteur, sur les houppiers de plus de 5 pouces de diamètre au gros bout, sur les longerons ou skids non charroyés, sur les arbres marqués qui n'ont pas été exploités et sur tout bois gaspillé. Il faut ébrancher les têtes d'arbres abattus et distribuer les déchets rez-terre.

6. Tout bois coupé, contrairement à ces conditions, est considéré comme illégalement coupé et traité en conséquence: pour toute infraction aux règlements, le permis peut être révoqué.

7. Le permis ne peut être transféré.

On a ainsi créé 20 réserves cantonales, couvrant une superficie totale de 267,709 acres, soit 418.3 milles carrés:—

Réserve du Lac-au-Canard, comté du Lac St-Jean.....	27,000 acres.
“ “ canton Dufferin “	15,721 “
“ “ “ Demeules “	5,740 “
“ “ “ Ashuapmouchouan “	12,854 “
“ “ “ Ross, “	13,771 “
“ “ “ Roberval, “	23,169 “
“ “ “ Deschênes, “	31,236 “
“ “ “ Dablon, “	2,738 “
“ “ “ Charlevoix, “	9,795 “
“ “ “ Métabetchouan, “	10,500 “
“ “ “ Caron, “	6,426 “
“ “ “ Mézy, “	4,779 “
“ “ “ Malherbe, “	32,798 “
“ “ “ Kénogami, comté de Chicoutimi.....	6,300 “
“ “ “ Laterrière, “	10,125 “
“ “ “ Cimon, “	24,000 “
“ “ “ Vallières, comté de Champlain.....	3,200 “
“ “ “ Parke, comté de Kamouraska.....	7,610 “
“ “ “ Neigette, comté de Rimouski.....	9,049 “
“ “ “ Onslow, “ Pontiac.....	10,898 “

Surveillance forestière et service forestier.

Depuis le début de la Confédération jusqu'en 1873, la surveillance des coupes dans les forêts de la Couronne fut laissée à quelques agents locaux dirigés, par deux employés supérieurs. Les concessionnaires étaient tenus alors, comme aujourd'hui, de fournir un rapport détaillé de leurs opérations forestières; mais la Couronne, par ses préposés au mesurage, n'exerçait véritablement de contrôle effectif que sur les bois d'équarrissage, soit donc sur une partie seulement des bois rapportés par les concessionnaires.

En 1873, on institua un corps de gardes forestiers mis sous la direction des agents du Ministère des Terres et Forêts. Ces gardes forestiers [d'abord au nombre de 28; puis plus tard, en 1889, au nombre de 78] dirigés par des officiers spéciaux, désignés sous le nom de surintendants, s'occupaient de constater les délits forestiers, commis par les concessionnaires et les colons, et de déterminer la valeur agricole des terres de la Couronne, les plus avantageusement situées pour les fins de colonisation. Les statistiques ci-après montrent très clairement qu'avec l'augmentation du personnel surveillant, les sommes perçues pour pénalités et droits de coupe ont été s'accroissant. Depuis 1900, ainsi qu'il a été dit ci-dessus, les bois ayant acquis une grande valeur, les déprédations forestières se firent plus nombreuses, et nécessitèrent la réorganisation du service des Forêts.

En 1905, le gouvernement provincial envoya deux élèves à l'école forestière de Yale; puis il créa à Québec une école forestière, qui ouvrit ses portes en septembre 1910. C'est à cette école que se forment les ingénieurs forestiers qui plus tard ont mission de travailler à l'aménagement des forêts et à la surveillance des exploitations forestières.

Le service forestier de la province de Québec, tel qu'il est actuellement constitué, est chargé de tous les travaux d'exploration du territoire non arpenté de la province, de la classification des sols, de la surveillance des opérations forestières, du reboisement et de tout autre travail et étude techniques concernant les forêts.

Le personnel actuel comprend l'ingénieur forestier-en-chef; son assistant; 2 ingénieurs civils; 16 ingénieurs forestiers; 60 gardes-forestiers et 14 mesureurs-experts. Ajoutons que les élèves de l'école forestière sont affectés aux travaux techniques forestiers, durant la saison d'été.

Essences forestières.

On trouvera ci-après une liste des principaux arbres de commerce de la province de Québec.

*Liste des principaux arbres de commerce
de la province de Québec.*

NOMS BOTANIQUES.	NOMS FRANÇAIS.	NOMS ANGLAIS.
<i>Abies balsamea</i> , Miller.....	Sapin haumier.....	Balsam Fir.
<i>P. Balsamea</i> , Linn.....	Sapin blanc.....	Fir ou Balsam.
<i>A. balsamifera</i> , Michx.....	Sapin rouge.....	Canadian Fir.
<i>Acer nigrum</i> , Michaux fils.....	Erable noir.....	Black Maple.
<i>A. saccharum</i> , var. <i>nigrum</i>	Erable à sucre.....	Hard Maple.
<i>Acer pennsylvanicum</i> , Linn.....	Erable jaspé.....	Striped Maple.
<i>Acer rubrum</i> , Linn.....	Erable rouge.....	Red Maple.
<i>A. coccineum</i> Michx f.....	Plaine rouge.....	Scarlet Maple.
	Erable tendre.....	Soft Maple.
<i>Acer saccharum</i> ; Marsh.....	Erable dur.....	Hard Maple.
<i>A. saccharum</i> , var. <i>nigrum</i>	Erable à sucre.....	Sugar Maple.
<i>A. barbatum</i> , Michx.....	Erable piqué.....	Rock Maple.
	Erable moiré.....	Bird's-eye Mapl.
	Erable ondé.....	Curly Maple.
<i>Acer saccharinum</i> , Linn.....	Erable blanc.....	Silver Maple.
<i>A. dasycarpum</i> , Ehrh.....	Plaine blanche.....	White Maple.
<i>A. eriocarpum</i> , Mich.....	Erable à fruits cotonneux.....	Broad-fr ited Maple.
<i>Betula lutea</i> , Michx.....	Merisier.....	Yellow Birch.
<i>B. excel a</i> , Aiton.....	Bouleau jaune.....	Tall B reh.
	Merisier jaune.....	Curly Birch.
	Merisier ondé.....	
	Merisier rouge.....	
<i>Betula papyrifera</i> , Marsh.....	Bouleau blanc.....	White Birch.
	B. à papier.....	Paper Birch.
	B. à canot.....	Canoe Birch.
<i>Betula populifolia</i> , Murch.....	Bouleau gris.....	Grey Birch.
	Bouleau rouge.....	White Birch.
	B. à feuilles de peuplier.....	
<i>Fagus atropumicea</i> , Marsh.....	Hêtre.....	Beech.
<i>F. ferruginea</i> , Aiton.....	Hêtre rouge.....	American Beech.
<i>Fraxinus Americana</i> , Linn.....	Frêne blanc.....	White Ash.
	Franc frêne.....	
<i>Fraxinus nigra</i> , Marsh.....	Frêne noir.....	Black Ash.
<i>F. sambueifolia</i> , Lamb.....	F. à feuilles de sureau.....	Swamp Ash.
<i>Fraxinus Pennsylvanica</i> , Marsh.....	Frêne rouge.....	Red Ash.
<i>F. pubescens</i> , Lamh.....	F. pubescent.....	River Ash.
	F. de savane.....	
<i>Fraxinus viridis</i> , Michx.....	Frêne vert.....	Green Ash.
<i>F. lanceolata</i> Borkh.....	(Souvent confondu avec l'essence précédente).....	
<i>Hicoria glabra</i> , Mill.....	<i>Carya glabra</i>	Brown Hickory.
<i>Carya porcinea</i> , Nutt.....	Noyer à noix de cochon.....	Pignut Hickory.
	<i>Carya des pourceaux</i>	
<i>Hicoria minima</i> , Marsh.....	<i>Carya amer</i>	Bitternut Hickory.
<i>Carya amara</i> , Nutt.....	Noyer dur.....	Swamp Hickory.

*Liste des principaux arbres de commerce
de la province de Québec,—Suite*

NOMS BOTANIQUES.	NOMS FRANÇAIS.	NOMS ANGLAIS.
<i>Hicoria ovata</i> , Mill. <i>Carya alba</i> , Nutt.	<i>Carya</i> blanc. Noyer écailléux. Noyer blanc d'Amérique	Shagbark Hickory. Shelbark Hickory.
<i>Juglans cinera</i> , Linn. <i>J. cathartica</i> , Michx.	Noyer tendre. Noyer gris. Arbre à noix longues. Noyer cendr ¹	Butternut. White Walnut.
<i>Larix laricina</i> , Du Roi. <i>L. Americana</i> , Michx. <i>Abies pendula</i> , Poiré.	Tamarac. Mélèse d'Amérique. Épinette rouge.	Tamarac. Black Larch. Hackmatack.
<i>Ostrya Virginiana</i> , Willd.	Ostryer de Virginie. Bois dur. Bois de fer.	Ironwood. Hornbeam.
<i>Picea brevifolia</i> , Peck.	Épinette de savane. Petite épinette noire.	Swamp Spruce.
<i>Picea Canadensis</i> , Mill. <i>Picea alba</i> , Link. <i>Abies alba</i> , Poiré.	Épinette blanche. Épinette grise. Sapin blanc. Sapinette blanche (en France). Épinette à bière.	White Spruce. Single Spruce. Skunk Spruce.
<i>Picea mariana</i> , Mill. <i>P. nigra</i> , Link.	Épinette noire. Épinette jaune. Épinette bâtarde. Sapinette noire (en France). Sapin noir. Épinette rouge.	Black Spruce. Red spruce. Double Spruce
<i>Picea rubra</i> , Link. N. B.—On ne doit pas confondre cette espèce avec le tamarac.	Épinette rouge.	Red Spruce.
<i>Pinus divaricata</i> , du Mont de Cours. <i>P. Banksiana</i> , Lamb. <i>P. rupestris</i> , Michx.	Pin gris. Pin de Banks. Pin chétif. Cypres. Pin des rochers.	Jack Pine. Scrub Pine. Grey Pine. Banksian Pine.
<i>Pinus resinosa</i> , Ait. <i>P. rubra</i> Michx.	Pin rouge. Pin résineux. Pin de Norvège.	Red Pine. Norway Pine. Canadian Red Pine.
<i>Pinus strobus</i> , Linn.	Pin blanc. Pin jaune. Pin potiron. Pin Weymouth. Pin baliveau. Pin du lord.	White Pine. Yellow Pine. Sapling Pine. Quebec Pine (Angleterre) Pumpkin Pine.
<i>Populus balsamifera</i> , Linn.	Peuplier baumier. Tacamahac (Indien).	Balm of Gilead. Poplar Balsam.

*Liste des principaux arbres de commerce
de la province de Québec.—Suite*

NOMS BOTANIQUES.	NOMS FRANÇAIS	NOMS ANGLAIS.
<i>Populus Canadensis</i> , Michx..... <i>P. deltoides</i> , Marsh..... <i>P. monilifera</i> , Ait.....	Liard..... Peuplier du Canada (Europe). <i>P. monilifera</i> . Cotonnier.	Cottonwood..
<i>Populus grandidentata</i> , Michx.....	Grand tremble..... Peuplier à grandes dents.	Large-toothed Aspen. Poplar.
<i>Populus tremuloides</i> , Michx.....	Tremble..... Peuplier faux-tremble... Peuplier d'Athènes.....	Aspen. Quaking aspen. Poplar.
<i>Pyrus Americana</i> , D. C..... <i>Sorbus Americana</i> , D. C.....	Cormier..... Sorbier d'Amérique..... Masquabina (Indien).	Mountain Ash.
<i>Quercus macrocarpa</i> , Michx.....	Chêne à gros glands..... Chêne blanc frisé.....	Burr Oak. Mossycup Oak.
<i>Quercus rubra</i> , Linn.....	Chêne rouge.....	Red Oak.
<i>Thuja occidentalis</i> , Linn.....	Thuja..... Cèdre blanc.....	Arborvitae. White Cedar.
<i>Tilia Americana</i> , Linn.....	Bois blanc..... Tilleul d'Amérique.....	Basswood. Linden.
<i>Tsuga Canadensis</i> , Carr..... <i>Abies Canadensis</i> , Michx.....	Pruche..... Sapin du Canada..... Pérusse (France). Tsuga du Canada.	Hemlock. Hemlock Spruce.
<i>Ulmus Americana</i> , Linn.....	Orme blanc..... Orme d'Amérique.....	White Elm. Rock, Water Elm.
<i>Ulmus pubescens</i> , Walt..... <i>U. fulva</i> , Michx.....	Orme rouge..... Orme gras..... Orme fauve.....	Slippery Elm. Red Elm. Budded Elm.

1. Les noms mentionnés en premier lieu dans chacune des trois colonnes sont ceux qui doivent être adoptés à l'avenir, afin d'éviter toute confusion ou erreur. La majorité des noms scientifiques et anglais sont ceux adoptés par le service forestier des États-Unis, les autres proviennent de botanistes éminents, tels que Macoun, l'abbé Provancher, Pardé, etc.

2. Les noms mentionnés après les premiers sont les termes erronés qu'on trouve soit dans les vocabulaires du commerce ou des hommes des bois ou dans les ouvrages des anciens auteurs.

Statistiques de l'exploitation des forêts affermées.

On trouvera ci-après, pages 15 à 19, quatre tableaux relatifs à l'exploitation des forêts affermées (catégorie (B) définie ci-dessus). Le premier fournit, pour chacune des années 1871 à 1913, les quantités de bois de diverses espèces coupées dans la province de Québec.

Le deuxième donne, pour chacune des années fiscales, depuis le début de la Confédération, le détail des sommes perçues par le gouvernement provincial pour droits de coupes de bois, rentes foncières, affermages, honoraires de transfert, pénalités et taxes de feu. Au total à 1867 à 1913, le gouvernement a retiré \$35.528.923 de l'exploitation des forêts affermées. Sur ce total, \$24.779.854, (ou 69.7%) proviennent des droits de coupe; \$6.484.536, (soit 18.1%), des rentes foncières; et \$3.260.611, (ou 9.2%) des primes sur affermages de coupe; le reliquat, formant 3% seulement du total, a été fourni par les honoraires de transfert, les intérêts, les pénalités et taxes de feu.

Le total des sommes ainsi perçues, chaque année a augmenté à peu près régulièrement, sauf quelques légers fléchissements, notamment de 1905 à 1909. De \$195.115 en 1867, il a atteint \$1.510.171 en 1913.

On trouvera, sur le tableau III, les sommes perçues dans les différentes agences de la province par le gouvernement provincial, par périodes quinquennales de 1871 à 1913. On remarquera que près de la moitié des taxes ainsi perçues, l'ont été dans l'Ottawa supérieur, (\$16.762.745, soit 48.5% des sommes recueillies par l'administration des forêts). Les agences, où l'exploitation forestière est ensuite la plus développée, sont les agences du St-Maurice et de l'Ottawa inférieur.

Enfin le tableau IV est relatif à l'exploitation des forêts dans la province pendant l'année fiscale 1912-1913. Il donne pour chacune des agences forestières de Québec:—

1° La répartition du bois coupé suivant les différentes espèces ou les divers modes d'utilisation.

2° Les sommes perçues pour droits de coupe, rentes foncières, etc.

Tableau I.—Quantités de bois des diverses espèces coupées dans les forêts affermées de 1871 à 1900.

ANNÉES	BILLOTS DE SCIAGE.										Bois carré, pin blanc et pin rouge, etc.	Merrisier, ornus, érable, etc.	Petit tannier, pin, épinette, bois d'entassement et bois plat		Cordons, poutres, traverses, bords, etc.	Bois de charpente, bois à lattes, écorces, etc.
	Pin.					Fin.							Pièces.	Pièces.		
	Epinette et bois francs					Pièces.										
	Nombre de billots.	Pin, etc., à 200 par Etalon de 200 pieds. M. P. (I)	Etalons.	Nombre de billots.	Epinette, etc., à 13c. par Etalon de 200 pieds. M. P. (I)	Etalons.	Nombre de billots.	Etalons.	Nombre de billots.	Etalons.	Pièces.	Pièces.	Pièces.	Pièces.		
1870-71.....	1,608,852	1,109,272	399,676	156,509	172,769	94,657	5017,439	2,345	48,372	2,345	48,372	2,345	48,372	2,345	48,372	4,351
1871-72.....	2,019,852	1,398,676	435,996	172,769	352,876	80,976	3138,259	8,628	147,515	8,628	147,515	8,628	147,515	8,628	147,515	1,200
72-73.....	2,243,714	1,546,038	800,388	352,876	436,799	79,338	3777,657	31,711	825,582	31,711	825,582	31,711	825,582	31,711	825,582	7,438
73-74.....	2,387,868	1,645,368	1,102,109	436,799	240,259	79,338	3777,657	36,265	913,173	36,265	913,173	36,265	913,173	36,265	913,173	14,005
74-75.....	1,461,247	1,010,322	606,234	240,259	309,846	111,529	5453,890	32,758	722,279	32,758	722,279	32,758	722,279	32,758	722,279	10,979
75-76.....	1,193,976	815,820	781,119	309,846	330,040	80,988	4004,032	14,064	282,237	14,064	282,237	14,064	282,237	14,064	282,237	18,344
76-77.....	1,176,642	810,769	832,794	330,040	316,635	65,838	3247,243	6,735	191,777	6,735	191,777	6,735	191,777	6,735	191,777	2,873
77-78.....	1,032,880	711,709	797,440	316,635	259,925	58,510	3155,458	9,426	261,008	9,426	261,008	9,426	261,008	9,426	261,008	2,874
78-79.....	1,179,045	812,420	655,857	259,925	478,922	33,605	1596,343	5,722	144,617	5,722	144,617	5,722	144,617	5,722	144,617	4,082
1879-80.....	1,791,813	1,234,654	1,208,181	478,922	518,594	58,527	2587,143	5,132	126,228	5,132	126,228	5,132	126,228	5,132	126,228	6,728
1880-81.....	2,418,958	1,666,790	1,306,315	518,594	562,225	87,873	3148,678	9,841	183,069	9,841	183,069	9,841	183,069	9,841	183,069	8,218
1881-82.....	2,610,986	1,799,797	1,418,635	562,225	519,720	26,181	1303,501	2,112	22,000	2,112	22,000	2,112	22,000	2,112	22,000	12,405
1882-83.....	1,882,834	1,311,383	1,131,383	519,720	1,039,857	11,445	437,871	5,025	159,192	5,025	159,192	5,025	159,192	5,025	159,192	10,343
1883-84.....	1,705,505	1,175,224	723,679	1,039,857	411,751	12,804	521,113	5,025	159,192	5,025	159,192	5,025	159,192	5,025	159,192	10,343
1884-85.....	2,187,008	1,507,028	1,039,857	411,751	381,905	11,445	437,871	5,025	159,192	5,025	159,192	5,025	159,192	5,025	159,192	10,343
1885-86.....	2,693,119	1,855,701	1,352,260	535,919	647,932	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	10,343
1886-87.....	2,301,098	1,647,583	963,392	381,905	510,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	10,343
1887-88.....	3,891,164	2,338,759	1,647,583	510,146	744,587	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	10,343
1888-89.....	2,862,357	1,900,009	1,324,802	517,146	744,587	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	10,343
1889-90.....	2,147,447	1,522,541	1,039,857	411,751	744,587	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	10,343
1890-91.....	2,297,814	1,522,541	1,039,857	411,751	744,587	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	1,324,802	517,146	10,343
1891-92.....	3,212,956	2,100,084	1,496,874	648,654	1,902,844	15,768	943,687	68,321	2,835,799	68,321	2,835,799	68,321	2,835,799	68,321	2,835,799	28,961
1892-93.....	2,441,434	1,784,918	1,274,406	517,146	936,579	47,972	1310,680	39,966	3,027,503	39,966	3,027,503	39,966	3,027,503	39,966	3,027,503	14,938
1893-94.....	2,005,951	1,384,044	936,579	411,751	1,078,872	43,944	2151,791	2,757	55,431	2,757	55,431	2,757	55,431	2,757	55,431	19,515
1894-95.....	2,351,962	1,535,979	1,039,857	411,751	1,350,794	6,302	177,108	8,301	422,041	8,301	422,041	8,301	422,041	8,301	422,041	28,961
1895-96.....	2,151,049	1,431,787	936,579	411,751	1,350,794	3,025	101,186	3,025	101,186	3,025	101,186	3,025	101,186	3,025	101,186	19,515
1896-97.....	2,006,866	1,342,095	936,579	411,751	1,078,872	6,302	177,108	8,301	422,041	8,301	422,041	8,301	422,041	8,301	422,041	28,961
1897-98.....	1,483,041	978,612	648,654	221,498	1,078,872	3,025	101,186	3,025	101,186	3,025	101,186	3,025	101,186	3,025	101,186	19,515
1898-99.....	1,708,213	1,118,481	744,587	411,751	1,078,872	6,302	177,108	8,301	422,041	8,301	422,041	8,301	422,041	8,301	422,041	28,961
1899-1900.....	1,879,793	1,175,222	613,679	411,751	1,078,872	6,302	177,108	8,301	422,041	8,301	422,041	8,301	422,041	8,301	422,041	28,961

(1) Mesure de planche.

(1) Mesure de planche.

Tableau I (suite). — Quantités de bois des diverses espèces coupées dans les forêts affermées de 1901 à 1913.

ANNÉES	BOIS DE SCIAGE.					Dormants. Morceaux	Poteaux, piquets, perches, genoux, etc.	Bois de chauffage, Bois à lattes, Bois à bobines, Bois à bardoux.	Bardoux en milliers	Ressorts de pruche en cordes de 128 p. cubes
	Bois carré	Pin blanc, pin rouge, en pin, cèdre, cy- billes et bois près, pruche, d'estacade	Epices, sa- pin rouge, en pin, cèdre, cy- billes et bois près, pruche, bouleau, peu- plier, etc.	Bois de pulpe						
				en p. mes. planche	en cordes de 128 p. cubes					
1900-1901.....	104,829	340,462,263	359,848,020	2,938	251,379	10,826	5,521½	7,756	400	
1901-1902.....	764,625	158,670,406	319,866,256	260,194	629,270	22,796	8,847	18,043	12,364	
1902-1903.....	563,375	283,323,276	288,068,124	202,633½	542,871	40,056	10,796½	2,349½	426	
1903-1904.....	1,101,370	277,461,638	377,219,740	259,231	780,960	14,916	13,353½	2,424½	23½	
1904-1905.....	679,007	297,888,901	431,272,790	259,193	577,635	40,738	9,162½	1,764	75	
1905-1906.....	198,615	298,044,285	364,832,332	324,109	1,057,732	72,331	9,499	2,262	3	
1906-1907.....	280,278	315,850,635	362,726,079	276,401	722,938	16,959	11,128	541		
1907-1908.....	214,164	271,401,796	417,363,642	113	595,550	29,020	4,077	3,763		
1908-1909.....	183,748	190,149,579	364,188,011	858	978,434	64,369	9,191	4,289		
1909-1910.....	237,843	207,234,964	459,839,665	384,715	944,637	146,004	6,896	4,441		
1910-1911.....	109,406	248,166,592	498,624,002	345,206	608,429	163,384	13,544	8,373		
1911-1912.....	71,601	236,044,578	607,465,950 (1)		569,059	117,215	14,158	348		
1912-1913.....	53,556	254,634,397	637,009,766 (1)		610,878	122,526	15,828	971		

(1) Compris avec Epinette, etc., et rapporté en pieds mesure de planche.

(1) Compris avec Epinette, etc., et rapporté en pieds mesure de planche.

**Tableau II.—Sommes perçues pour droits de coupe de bois,
rentes foncières, affermage de coupe de bois
(années 1868 à 1913).**

Années fiscales.	Intérêts, pénalités et taxes de feu.	Rentes foncières.	Primes sur affermage des coupes de bois.	Honoraires de transfert.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1867-68.....	3,404.66	22,401.03	3,928.50		165,341.77	195,115.96
1868-69.....	2,823.27	55,055.06	74,804.97		198,977.82	331,751.12
1869-70.....	7,308.37	64,069.20	22,518.37	1,584.00	267,468.06	362,958.02
1870-71.....	3,122.64	63,297.43	62,437.34	4,790.00	272,833.12	406,480.57
1871-72.....	4,102.44	86,743.01	86,191.81	4,686.00	292,990.42	444,752.64
1872-73.....	3,186.67	90,950.84	88,941.18	9,212.66	348,361.27	518,652.62
1873-74.....	32,906.06	97,320.37	31,345.93	5,384.00	361,080.51	527,976.87
1874-75.....	18,380.21	90,565.04	3,259.50	18,361.00	409,160.12	532,734.87
1875-76.....	11,023.65	96,841.82	572.00	3,764.07	274,530.64	386,774.18
1876-77.....	10,686.72	94,588.07		16,634.82	269,645.24	391,618.85
1877-78.....	10,915.20	85,385.12		6,410.00	248,612.84	351,323.16
1878-79.....	8,664.01	87,559.04	448.00	526.00	217,664.04	314,890.00
1879-80.....	12,065.94	96,157.86		3,219.75	231,437.89	312,841.44
1880-81.....	7,611.48	94,633.90	132,774.25	4,548.88	303,660.25	543,518.76
1881-82.....	12,069.00	111,113.78	26,721.25	4,239.70	514,252.57	668,596.39
1882-83.....	17,006.21	94,424.68	2,035.00	3,441.48	567,815.97	684,743.34
1883-84.....	13,363.26	83,399.92	216.27	910.75	562,836.93	660,757.13
1884-85.....	9,449.77	99,684.86	68,145.61	2,565.25	350,070.28	590,115.77
1885-86.....	13,047.63	100,647.76	112.00	3,646.00	411,220.32	528,574.80
1886-87.....	12,459.02	90,684.83	470.00	3,418.28	475,617.40	592,619.53
1887-88.....	7,597.91	141,549.88		2,315.03	447,200.87	597,663.69
1888-89.....	7,293.81	124,314.00	118,251.65	1,719.25	707,357.20	938,938.00
1889-90.....	12,390.96	147,206.72	17,646.04	2,062.31	626,753.66	806,051.69
1890-91.....	11,185.81	125,141.77	9,023.12	2,516.25	498,370.30	616,237.25
1891-92.....	12,641.42	152,964.95		3,470.53	474,900.79	623,997.60
1892-93.....	19,293.97	152,664.67	68,822.10	4,999.04	642,952.63	848,722.41
1893-94.....	11,171.82	147,660.59	18,549.78	2,008.12	644,616.60	828,905.92
1894-95.....	15,713.15	147,203.51	9,388.05	2,378.25	567,672.60	772,355.56
1895-96.....	14,858.21	143,485.73	83,255.20	2,239.47	705,260.31	951,068.92
1896-97.....	11,317.41	155,672.51	4,025.75	3,522.50	607,865.33	792,303.53
1897-98.....	15,045.53	148,935.19	30,000.48	3,561.25	713,435.86	911,088.30
1898-99.....	21,708.96	166,338.50	129,023.34	7,508.50	569,710.18	891,289.48
1899-1900.....	13,947.61	170,508.71	339,748.06	2,819.25	585,505.80	1,112,520.52
1900-1901.....	14,658.50	178,250.71	403,191.72	4,435.00	633,230.12	1,234,072.05
1901-1902.....	13,146.91	163,983.00	201,483.39	11,871.74	664,552.44	1,055,037.48
1902-1903.....	14,895.70	187,206.25	352,004.58	20,076.00	667,631.90	1,241,814.49
1903-1904.....	16,988.03	176,226.41	252,554.01	6,575.06	715,134.02	1,167,477.53
1904-1905.....	23,391.17	208,712.00	389,576.12	8,166.41	750,340.85	1,389,186.55
1905-1906.....	18,142.00	206,809.20	253,545.00	10,714.50	776,901.37	1,266,114.04
1906-1907.....	14,891.61	214,452.00		15,911.50	773,130.20	1,018,385.40
1907-1908.....	11,243.13	215,053.00	16,050.00	13,917.00	721,784.45	978,077.58
1908-1909.....	41,379.31	206,940.00		7,583.00	650,458.33	906,360.64
1909-1910.....	51,673.37	242,708.00		4,561.00	734,953.17	1,033,885.84
1910-1911.....	52,528.83	221,215.50		31,444.00	821,719.37	1,126,907.70
1911-1912.....	24,301.72	223,584.50	9,023.00	3,082.00	1,173,393.09	1,533,474.31
1912-1913.....	31,605.13	330,203.09		14,196.00	1,134,167.19	1,510,171.41
Totaux.....	\$ 713,842.29	6,484,536.12	3,260,611.29	290,039.69	24,779,854.44	35,529,923.83

Tableau III.—Total des sommes perçues, dans les différentes agences, comme droits de coupe, rentes foncières, etc., de 1871 à 1913, par périodes quinquennales.

AGENCES.	1871 à 1875	1876 à 1880	1881 à 1885	1886 à 1890	1891 à 1895	1896 à 1900	1901 à 1905	1906 à 1910	1911 à 1913	Ensemble des des années 1871 à 1913 (43 années)	Proportion pour 100.0
Ottawa Supérieur.....	1,317,663	962,848	1,979,031	2,272,418	2,233,728	2,222,565	2,321,390	1,960,967	1,492,115	16,762,745	48.5
Ottawa inférieur.....	330,695	225,000	323,522	375,181	447,381	554,038	478,970	530,172	359,167	3,624,026	10.5
Saint-Maurice.....	347,098	243,642	246,761	228,483	295,846	626,762	1,082,946	904,000	756,393	4,731,931	13.6
Arthabaska.....	40,339	31,680	39,425	30,746	18,580	15,846	11,545	9,571	2,683	200,415	0.6
Saint-François.....	27,025	9,331	29,622	44,992	68,938	105,639	91,284	75,621	62,604	515,056	1.6
Chaudière.....	40,318	29,005	68,037	60,165	88,723	9,714	90,838	110,833	82,758	605,391	1.9
Montnaguy.....	51,629	28,970	44,440	53,884	90,859	117,215	85,788	81,155	101,064	655,024	1.8
Grandville.....	29,263	16,749	29,618	42,442	38,222	91,582	165,360	137,654	141,673	692,563	2.0
Rimouki.....	39,355	41,817	68,160	67,628	106,643	120,764	154,213	201,900	214,372	1,014,852	3.0
Bonaventure.....	16,262	17,220	26,704	29,502	42,935	189,312	309,055	224,946	244,663	1,100,599	3.2
Claspé.....	24,627	21,464	22,787	15,868	20,822	40,506	357,072	178,507	132,588	814,241	2.5
Chicoutimi.....	97,895	80,688	86,847	125,146	170,909	198,723	301,125	223,939	231,633	1,516,705	4.3
Saguenay.....	68,271	64,321	100,180	86,897	90,826	192,070	369,274	418,552	245,914	1,650,301	4.4
Saint-Charles.....	488	14,742	22,591	31,506	40,808	81,363	260,228	145,016	102,906	699,648	2.1
Province de Québec.....	2,430,028	1,787,477	3,087,731	3,464,848	3,755,220	4,651,119	6,079,088	5,202,833	4,170,553	34,629,497	100.0

Tableau IV.—Bois coupé sur les terres de la Couronne durant les douze mois terminés le 30 juin 1912.
Sommes perçues pour droits de coupe, rentes foncières, etc., durant l'année fiscale 1912-1913.

AGENCES	Bois couré.										SOMMES PERÇUES.								
	Superficie sous licence durant l'année.	Bois carré.	Pieds cubes.	Pieds M. P.	Pieds M. P.	Pin rouge, orné blanc, merisier, érable, tamarac, Epinette, sapin pin gris ou cyprès, tremble et peuplier	Pneaux.	Cordes de 123 p. c.	Dormants de ébène.	Morceaux.	Piquets et porches.	Milliers.	Bois à boîtes.	Infractions et frais.	Intérêts.	Droits de coupe.	Rentes foncières.	Honoraires de transfert et bon.	Total.
Ottawa supérieur.	26,150				164,215.771	31,212.538	49,057.426	1,793	397,006	66,750				164.50	1,619.07	432,950.73	123,768.08	792.00	559,294.30
Ottawa inférieur.	3,073	21,449			3,481,705	5,964,000	72,749,003	10	66,357	7,047				5756.33	549.80	92,495.65	8,890.00	4,812.00	112,493.78
St-Maurice.	12,472	1,100			10,519,213	43,033	199,659,290	4,327	360	16,416				774.27	2,273.89	211,082.14	62,360.00	1,096.00	278,186.30
St-François.	316	280			278,993	1,841,454	11,206,259	4,275	37	13,393				1309.27	282.71	12,504.48	1,635.00	8.00	15,719.46
Arthabaska.	33	650			623		71,848							11.56		95.25	1,655.00	132.00	403.81
Chaudière.	350				86,519	4,821	22,609,456	32	192	1,548				297.33	93.10	23,450.91	1,165.00		25,006.34
Montmagny.	621				1,451,629	203,250	28,300,729	3,421		1,835				231.09	190.10	32,796.21	3,290.00		36,477.40
Grandville.	1,158				99,318	3,732,616	16,914,731							1216.52	14.03	21,266.56	5,955.00	18.00	28,470.11
Témiscouata.					175,997	7,515,245	23,152,377							87.90		34,917.22	10.00		35,015.12
Rimouski ouest.	1,236	1,270			124,815	18,282,607	22,746,493			72,383	34,774			554.95	1,172.62	47,190.30	6,182.50	12.00	55,112.37
Rimouski est.	891	144			101,771	365,198	16,530,005			349				40.55	363.76	19,087.04	4,480.00	24.00	23,995.35
Matapédia (vallée de la).	393				2,373,999	17,314,174				2,223			2,798	1,091.60	619.67	20,758.92	3,410.00	192.00	24,459.19
St-Laurant (vallée du).	663				393,991	602,326	17,217,563			4,466				1711.90	198.60	20,693.16	1,985.00	4.00	24,205.66
Bonaventure ouest.	1,781				68,689	909,668	12,547,547							3175.96	43.36	14,639.39	8,212.50	828.00	23,723.25
Bonaventure est.	812	1,175			191,321	5,000	10,264,996			3,581		18				10,010.22	4,055.00	644.00	17,961.87
Gaspé est.	752						3,156,488									3,314.31	4,615.00	1,912.00	9,841.31
Gaspé centre.	1,199				105,020		7,126,327							3.55	12.38	7,691.13	5,990.00	124.00	13,821.06
Gaspé ouest.	1,128				6,442	194,108	3,569,587							7,908	52.84	6,717.53	5,940.00		13,746.44
Lac St-Jean est.	3,555				43,570	43,969	631,442	1,228	711	235				104.80	3,345.53	65,589.32	17,725.00		86,764.65
Lac St-Jean centre.	584						75,780					953		1515.56	4.17		2,945.00		4,464.73
Lac St-Jean ouest.	1,671						1,737							147.14	14.26		8,345.00		8,506.40
Lac St-Jean n.-ouest.	477						1,737							2.00			2,470.00		2,472.00
Saguenay.	7,618				63,080	31,124	53,787,535	536	29,954	294			45	798.80	252.32	40,471.35	31,945.00	270.00	76,747.47
St-Charles.	2,682	27,448			7,314	153,703	13,770,705	1,393	1,110					92.96	21.62	16,445.37	11,995.00	2,728.00	31,282.95
	69,618	53,536	181,355,738	73,278,659	637,009,766			5,022	610,878	106,865	971	10,866	26,461	111,186.52	1,134,167.19	330,203.09	14,196.00	1510,171.41	

